

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 30 mars 2016

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire deux étages supplémentaires comprenant deux appartements, isoler les façades et construire une extension au rez-de-chaussée en façade arrière de l'immeuble sis à l'avenue des Cerisiers, 211B..

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Soulignons en premier lieu les trop nombreuses demandes de dérogation au RRU : hauteur de la toiture, hauteur de la façade avant, profondeur de la construction et maintien d'une surface imperméable.

Nous tenons à rappeler que le cadre réglementaire est l'outil nécessaire à une bonne intégration urbanistique des projets de constructions et de rénovations. Si parfois certaines dérogations se justifient par leurs minimes importances et/ou pour des raisons particulières liées à la typologie des lieux, ce n'est pas le cas ici.

Nous voudrions mettre également en avant la trop forte augmentation du total de la superficie plancher, plus de 200m<sup>2</sup> et la densité qui l'accompagne : 260 logements à l'ha (chiffre qui ne se trouve même pas dans le cadre VI des données statistiques).

Nous nous opposons également à l'imperméabilisation totale de la parcelle.

Nous nous opposons à l'aménagement d'une terrasse au 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse, surtout du fait que ces terrasses jouxtent un espace de vie, salon et salle à manger. De plus, nous sommes proches d'un coin.

Soulignons également la très mauvaise intégration urbanistique par rapport aux voisins, due en partie aux dérogations en hauteur.

Pour toutes les raisons citées plus haut, nous demandons à la commission de concertation de remettre un avis défavorable à cette demande.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur